

**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.127.721, un actif net de D : 2.105.557 et un déficit de D : 68.174 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 18,55% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
Le Commissaire aux Comptes  
Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 438 946</u>	<u>1 830 678</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		447 949	903 756
Obligations et valeurs assimilées		990 997	926 922
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>394 782</u>	<u>737 688</u>
Placements monétaires	5	391 875	737 866
Disponibilités		2 907	(178)
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>293 993</u>	<u>453 762</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>2 127 721</u></u>	<u><u>3 022 128</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	8 966	14 018
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 198	6 312
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>22 164</u></u>	<u><u>20 330</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	2 075 745	2 974 833
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		29 812	26 965
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>2 105 557</u></u>	<u><u>3 001 798</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>2 127 721</u></u>	<u><u>3 022 128</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	56 620	31 972
Dividendes		15 194	11 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 426	20 951
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	16 175	32 053
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		72 795	64 025
Charges de gestion des placements	11	(40 448)	(41 430)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		32 347	22 595
Autres charges	12	(2 109)	(2 133)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		30 238	20 462
Régularisation du résultat d'exploitation		(426)	6 503
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		29 812	26 965
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		426	(6 503)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(126 370)	94 959
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		33 401	69 954
Frais de négociation		(5 443)	(4 716)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(68 174)</b>	<b>180 659</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(68 174)</u>	<u>180 659</u>
Résultat d'exploitation	30 238	20 462
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(126 370)	94 959
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 401	69 954
Frais de négociation de titres	(5 443)	(4 716)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(828 067)</u>	<u>2 183 312</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 800 433	8 028 284
- Régularisation des sommes non distribuables	(69 424)	670 502
- Régularisation des sommes distribuables	18 954	46 204
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 659 835)	(5 958 310)
- Régularisation des sommes non distribuables	101 185	(563 667)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 380)	(39 701)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(896 241)</b></u>	<u><b>2 363 971</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (capital initial)	3 001 798	637 827
En fin de période	2 105 557	3 001 798
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	25 584	5 930
En fin de période	18 193	25 584
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>115,734</b></u>	<u><b>117,331</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(1,36%)</b></u>	<u><b>9,08%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

#### 3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 1.438.946 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>455 464</b>	<b>447 949</b>	<b>21,27%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>455 464</b>	<b>447 949</b>	<b>21,27%</b>
AIR LIQUIDE	39	11 000	16 146	0,77%
AMEN BANK	100	6 150	6 532	0,31%
ARTES	250	2 770	2 400	0,11%
ATB	4 800	32 214	28 368	1,35%
ATL	592	3 452	3 248	0,15%
ATTIJARI BANK	1 419	31 965	26 538	1,26%
B.N.A	1 550	16 620	18 628	0,88%
BIAT	301	17 753	22 408	1,06%
BT	2 070	23 134	22 163	1,05%
BTE (ADP)	232	6 885	6 920	0,33%
CARTHAGE CEMENT	3 000	6 962	12 159	0,58%
CIL	655	14 806	11 835	0,56%
ELECTROSTAR	1 267	10 332	4 827	0,23%
ENNAKL AUTOMOBILES	3 200	34 240	30 682	1,46%
LES CIMENTS DE BIZERTE	500	4 278	3 960	0,19%
MONOPRIX	1 012	33 120	28 656	1,36%
P.G.H	1 767	11 160	14 442	0,69%
SERVICOM	200	1 458	2 200	0,10%
SFBT	1 900	21 719	24 721	1,17%
SIMPAR	170	9 596	9 807	0,47%
SITS	2 537	9 269	9 174	0,44%
SOTUVER	1 000	8 753	9 511	0,45%
SPIDIT-SICAF	3 500	20 755	23 464	1,11%
STAR	515	84 430	75 952	3,61%

TELNET HOLDING	560	3 248	4 909	0,23%
TUNIS RE	1 300	14 958	14 864	0,71%
UIB	710	14 437	13 435	0,64%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>968 244</b>	<b>990 997</b>	<b>47,07%</b>
AIL 2010-1	200	16 000	16 492	0,78%
AMEN BANK 2010	1 500	139 995	141 882	6,74%
ATL 2009	500	30 000	30 869	1,47%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	100 000	103 706	4,93%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	1,24%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	60 007	2,85%
CIL 2009/1	500	30 000	30 595	1,45%
CIL 2010/1	500	40 000	40 666	1,93%
ELW 2010	1 000	100 000	103 853	4,93%
HL 2009/2	400	24 000	24 283	1,15%
HL 2010-2	1 000	80 000	80 343	3,82%
HL 2010/1	600	48 000	49 085	2,33%
MEUBLATEX 2010 B	500	50 000	51 475	2,44%
STB 2008/2	300	26 250	27 435	1,30%
STB 2010-1	300	27 999	28 920	1,37%
TLG 2008-3	150	9 000	9 435	0,45%
TLG 2009-1	200	12 000	12 520	0,59%
TUN LEASING 2011-1	1 500	150 000	153 403	7,29%
<b>TOTAL</b>		<b>1 423 708</b>	<b>1 438 946</b>	<b>68,34%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>67,63%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	1 698 026	13 797	118 855	1 830 678	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	524 646			524 646	
Titres OPCVM	79 982			79 982	
Obligations	150 000			150 000	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(854 083)			(854 083)	35 193
Titres OPCVM	(79 982)			(79 982)	(1 792)
Obligations	(94 881)			(94 881)	
Variation des plus ou moins valeur sur portefeuilles titres			(126 370)	(126 370)	
Variation des intérêts courus sur obligations		8 956		8 956	
Soldes au 31 décembre 2011	1 423 708	22 753	(7 515)	1 438 946	33 401

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 391.875, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>			
B.N.A au 30/01/2012 à 2.82%	14 000	14 053	0,67%
B.N.A au 05/02/2012 à 2.82%	26 000	26 088	1,24%
B.N.A au 06/06/2012 à 2.82%	70 000	70 233	3,34%
B.N.A au 07/02/2012 à 2.82%	26 000	26 085	1,24%
B.N.A au 12/02/2012 à 2.82%	25 000	25 075	1,19%
B.N.A au 13/02/2012 à 2.82%	7 000	7 020	0,33%
B.N.A au 14/02/2012 à 2.82%	10 000	10 028	0,48%
B.N.A au 15/02/2012 à 2.82%	7 000	7 019	0,33%
B.N.A au 20/02/2012 à 2.82%	7 000	7 017	0,33%
B.N.A au 25/02/2012 à 2.82%	42 000	42 090	2,00%
B.N.A au 28/02/2012 à 2.66%	16 000	16 029	0,76%
B.N.A au 13/03/2012 à 2.66%	136 000	136 137	6,47%
B.N.A au 25/03/2012 à 2.66%	5 000	5 001	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>391 000</b>	<b>391 875</b>	<b>18,61%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>18,42%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 293.993 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	293 965	453 742
Autres	28	20
<b>Total</b>	<u>293 993</u>	<u>453 762</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 8.966 contre D : 14.018 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	6 521	10 195
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 445	3 823
<b>Total</b>	<u>8 966</u>	<u>14 018</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 13.198 contre D : 6.312 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	156	239
Achats de titres à décaisser	13 042	6 073
<b>Total</b>	<u>13 198</u>	<u>6 312</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 56.620 contre D : 31.972 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote des titres OPCVM	12 585 2 609	8 747 2 274
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts des obligations	41 426	20 951
<b>TOTAL</b>	<b>56 620</b>	<b>31 972</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 16.175 contre D : 32.053 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
- Intérêts sur comptes de dépôt	16 175	30 621
- Intérêts des certificats de dépôt	-	1 432
<b>TOTAL</b>	<b>16 175</b>	<b>32 053</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 40.448 contre D : 41.430 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	29 417	30 131
Rémunération du dépositaire et distributeur	11 031	11 299
<b>Total</b>	<u>40 448</u>	<u>41 430</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 2.109 contre D : 2.133 au 31 décembre 2010 , et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	2 077	2 128
Autres	32	5
<b>Total</b>	<u>2 109</u>	<u>2 133</u>

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	2 974 833
Nombre de parts	25 584
Nombre de copropriétaires	102

Souscriptions réalisées

Montant	1 800 433
Nombre de parts émises	15 484
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

Rachats effectués

Montant	(2 659 835)
Nombre de parts rachetées	(22 875)
Nombre de copropriétaires sortants	(96)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(126 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 401
Régularisation des sommes non distribuables	39 551
Frais de négociation	(5 443)
Résultat incorporé à la V.L	26 965
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 790)

Capital au 31-12-2011

Montant	2 075 745
Nombre de parts	18 193
Nombre de copropriétaires	20

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,001	2,503	3,966
Charges de gestion des placements	(2,223)	(1,619)	(2,035)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,778</b>	<b>0,883</b>	<b>1,931</b>
Autres charges	(0,116)	(0,083)	(0,105)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,662</b>	<b>0,800</b>	<b>1,826</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,023)	0,254	0,413
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,639</b>	<b>1,054</b>	<b>2,239</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(6,946)	3,712	4,030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,836	2,734	1,634
Frais de négociation	(0,299)	(0,184)	(0,438)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(5,409)</b>	<b>6,262</b>	<b>5,226</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(3,747)</b>	<b>7,061</b>	<b>7,052</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(5,409)</b>	<b>6,262</b>	<b>5,226</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,174	2,456	0,095
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(3,235)</b>	<b>8,718</b>	<b>5,321</b>
Valeur liquidative	115,734	117,331	107,559
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,91%	1,44%	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,07%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,41%	0,94%	2,16%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.